

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Séance du vendredi 9 octobre 1981

ORDRE DU JOUR

- Nomination des rapporteurs-adjoints
- Examen des recours suivants, dirigés contre les élections à l'Assemblée nationale des 14, 21 et 28 juin 1981 :

Aff. n°	Député	Requérant	Département et circonscription	Tour de scrutin
81-959	M. BRIAL (R.P.R.)	MM. THUI (E) FALELAVAKI (U.D.F.-P.R.) HOATAU (Div. D.) MULILOTO (Div. G.) ATA (P.S.) LIKUVALU (E) MAIAU (E.) TAKATAI (E.)	Wallis et Futuna	2ème

Rapporteur : Monsieur Alain LAMASSOURE,
Conseiller référendaire à la Cour des Comptes,
rapporteur adjoint près le Conseil constitutionnel

Aff. n°	Député	Requérant	Département et circonscription	Tour de scrutin
31-927	M. PRORIOU (U.D.F.)	M. PEGON (E)	Haute-Loire (2ème)	1er
31-945	M. ESDRAS (U.N.M.- U.D.F.)	M. CLERY (P.C.)	Guadeloupe (3ème)	2ème

Rapporteur : Monsieur François REYMOND de GENTILE
Conseiller référendaire à la Cour des Comptes,
rapporteur adjoint près le Conseil constitutionnel

SEANCE DU VENDREDI 9 OCTOBRE 1981

Le Conseil se réunit à 10 heures tous les membres étant présents à l'exception de Monsieur Valéry GISCARD d'ESTAING, excusé.

Le Président ouvre la séance dans les termes suivants :

L'ordre du jour prévoit la désignation des rapporteurs adjoints auprès du Conseil constitutionnel pour la période octobre 1981 - octobre 1982.

En effet, l'article 36 de l'ordonnance n° 58-1958 du 7 novembre 1958, portant loi organique sur le Conseil constitutionnel prévoit que " Chaque année, dans la première quinzaine d'octobre, le Conseil constitutionnel arrête une liste de dix rapporteurs adjoints choisis parmi les maîtres des requêtes au Conseil d'Etat et les conseillers référendaires à la Cour des Comptes ".

Conformément à l'usage, j'ai demandé au Vice-Président du Conseil d'Etat et au Premier Président de la Cour des Comptes de bien vouloir nous proposer respectivement les noms de cinq maîtres des requêtes et de cinq conseillers référendaires.

Sur l'avis favorable de M. Marc BARBET, je vous propose de reconduire pour un an dans leurs fonctions les maîtres des requêtes qui sont actuellement rapporteurs adjoints auprès du Conseil constitutionnel, c'est-à-dire MM. Michel MORISOT, Alain BACQUET, Mme Colette MEME, MM. Philippe DONDOUX, Jean MASSOT.

En ce qui concerne les rapporteurs adjoints issus de la Cour des Comptes, je vous propose également, sur l'avis favorable de M. BECK, de reconduire pour un an les rapporteurs adjoints actuellement en fonction, c'est-à-dire MM. Pierre LAFAYE, François REYMOND de GENTILE, Guy THUILLIER, Philippe LIMOUZIN-LAMOTHE, Alain LAMASSOURE.

L'ensemble du Conseil étant d'accord pour reconduire les rapporteurs en fonction, le Président lit la décision ci-après qui est adoptée.

Le Président fait introduire dans la salle de séance Monsieur LIMOUZIN-LAMOTHE qui présente dans l'affaire BRIAL (élection à Wallis et Futuna) le rapport qui est joint au dossier conservé en archives.

La décision est adoptée à l'unanimité telle qu'elle est annexée au présent procès-verbal. Monsieur LIMOUZIN-LAMOTHE quitte la salle de séance, Monsieur REYMOND de GENTILLE y est introduit et présente son rapport sur la requête dirigée contre l'élection de Monsieur PRORIOU (Haute-Loire 2ème circonscription). Ce rapport est annexé au dossier conservé aux archives. La décision est adoptée à l'unanimité dans le texte joint au présent procès-verbal.

Monsieur REYMOND de GENTILLE présente son rapport dans l'affaire concernant la contestation de l'élection de Monsieur ESDRAS (Guadeloupe 3ème circonscription). La décision est adoptée à l'unanimité telle qu'elle est annexée au présent procès-verbal.

Le Président informe le Conseil qu'aucune affaire étant pour l'instant en état, il n'y aura pas de séance consacrée au contentieux électoral la semaine prochaine et les lois relatives à la radio (rapporteur Monsieur GROS) et à l'élection des conseils et Présidents d'universités (rapporteur Monsieur JOXE) dont le Conseil a été saisi tant par des députés que par des sénateurs seront examinées le 23 octobre 1981. Cette séance se poursuivra vraisemblablement dans l'après midi. La semaine du 25 au 29 octobre 1981 MM. VEDEL et BROUILLET se rendront au colloque de Lausanne et ce n'est donc que la semaine suivante que pourra reprendre l'examen du contentieux électoral. Ces informations étant données, la séance est levée à 13 heures.